



# SAISON 2023



**Toutes vos commandes de licences** devront être accompagnées d'un bordereau de commande daté, signé et tamponné.



## **Pour une nouvelle licence** *Pièces à fournir obligatoirement :*

- 1 formulaire FFPJP de prise de licence
- 1 justificatif d'identité
- 1 photo d'identité récente
- 1 certificat médical (de moins de 1 an) (sauf pour les mineurs, voir ci-dessous)

## **Pour un renouvellement de licence** *Pièces à fournir obligatoirement :*

- 1 formulaire FFPJP de prise de licence
- 1 questionnaire de santé pour licencié(e) majeur ou mineur

Un certificat médical reste valable 3 saisons consécutives.

En cas de réponse positive au questionnaire de santé, il est impératif de produire un certificat médical datant de moins de 6 mois.

## **Certificat médical pour les mineurs**

Le certificat médical pour les mineurs n'est plus obligatoire. Un questionnaire de santé FFPJP est à renseigner par le mineur et son représentant légal. En cas de réponse positive au questionnaire de santé, il est impératif de produire un certificat médical datant de moins de 6 mois.

## **Formulaire FFPJP de prise de licence**

ATTENTION à l'encart « ENCADRANT et/ou DIRIGEANT », il doit être obligatoirement renseigné par les initiateurs, éducateurs, dirigeant : président, secrétaire général, trésorier général du club (voir la note sur les contrôles d'honorabilité).

**1<sup>ère</sup> commande de licences**  
Règlement de la fiche financière (reliquats 2022 + affiliation comité).



## **Paiements**



Par relevé de licences et fiche financière envoyés par mail

Mode de règlement à privilégier :

☞ Le virement

IBAN : FR76 1690 6010 2203 8136 3114 138

BIC : AGRIFRPP869

Ne pas oublier d'ajouter le nom de votre club au libellé du virement.

☞ Ou par chèque

## **Pour les joueurs(ses) participant** **aux championnats**

Pensez à faire valider les licences  
15 jours avant la date butoir d'inscription.

**Comité Départemental du Gers de Pétanque et de Jeu Provençal**

1 place Marceau 32000 AUCH

☎ 09.60.17.78.12 – ✉ [cd32@petanque.fr](mailto:cd32@petanque.fr)

**Jours et Horaires d'ouverture du secrétariat :**

Lundi, mercredi et jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00

## **Récupération des licences au** **Comité**

Soit par un membre du bureau du club.  
Soit par la Poste par lettre suivie, frais postaux facturés sur la fiche financière.